

**PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 12 JUIIN 2023 A 19H00**

Salle de réunion nouveau siège CCCVV (131 Rue de la Vallée Verte 74420 BOEGE)

Sur convocation en date du 6 juin 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 12 juin 2023 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Présents :

Mmes NOVEL Martine - VAUDAUX Célia - ROCH Jacqueline - VAUDAUX Séverine.

MM. MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - COSTAZ Jean-Paul - BRON Marc - LETONDAL Vincent - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - BONNET Pierre - CHAUTEMPS Pierre - VILLARET Bernard - SAILLET Patrick - DUFOURD Pierrick - BOSSON Jean-François - DETRAZ Laurent

Absents excusés : NAMBRIDE Christian, CHARDON Patrick, DESBIOLLES Laurent, VERDAN Julie SCHERRER Fabienne, BAUD-GRASSET Joël.

Absent : -

Pouvoirs :

- Mme SCHERRER Fabienne donne procuration à Mme NOVEL Martine.
- M. DESBIOLLES Laurent donne procuration à Mme VAUDAUX Séverine.
- M. CHARDON Patrick donne procuration à Mme ROCH Jacqueline.

Secrétaire de séance : M. DETRAZ Laurent.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Laurent DETRAZ est nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION COMPTE RENDU DU 09/05/2023

M. Marc BRON fait remonter quelques fautes de frappe qui n'altèrent pas le sens du compte rendu.

En dehors de ces corrections le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

III. MAPA : RESULTAT MISE EN CONCURRENCE

M. le Président rappelle qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été effectuée pour le changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle de Boège.

Cette mise en concurrence a été effectuée sur la plateforme mp74 en date du 09 mai 2023.





Trois offres ont été déposées sur la plateforme :

- SARL Pellet Jambaz
- Entreprise Ouver'tur
- Entreprise Techniques modernes d'Isolation

M. le Président détaille les notes obtenues par les 3 candidats :

REEMPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ECOLE MATERNELLE CCVV					
Tableau d'analyse technique et économique - Synthèse des notes					
ENTREPRISES	NOTES TECHNIQUES suivant critères précisés au R.C				Notes
	Mémoire technique dont provenance des menuiseries	Organisation du chantier	Moyens humains, matériel & références	Respect des délais d'exécution	
	30	10	10	20	
PELLET JAMBAZ	29	9	9	20	67
TECHNIQUES MODERNES D'ISOLATION	23	9	7	0	39
OUVER'TUR	25	9	6	20	60
Techniques modernes isolation a très peu de référence de pose de menuiseries bois/alu, elles ne sont pas fabriquées en région AURA.					
Dans le mémoire technique, les éléments de finitions périphériques intérieurs et extérieurs ne sont pas chiffrés.					
Les menuiseries proposées par l'entreprise Techniques modernes d'isolation sont moins performantes sur tous les niveaux (Uw, Sw, Tlw) alors qu'il s'agit d'un critère importante de vitrage des façades.					
L'entreprise Ouver'tur présente peu de références.					
Les moyens humains de l'entreprise Ouver'tur sont trop faibles					
ENTREPRISES	NOTES ECONOMIQUES			Notes	
	Montant HT dépouillé	Montant HT vérifié	Notes		
PELLET JAMBAZ	169 324,00	169 324,00	27,36		
TECHNIQUES MODERNES D'ISOLATION	154 420,00	154 420,00	30		
OUVER'TUR	210 246,00	210 246,00	22,03		
ENTREPRISES	NOTES FINALES SUR 100				
	Technique/70	Economique/30	Total	Position	
PELLET JAMBAZ	67	27,36	94,36	1	
TECHNIQUES MODERNES D'ISOLATION	39	30	69	3	
OUVER'TUR	60	22,03	82,03	2	

Après analyse des offres, l'entreprise SARL Pellet-Jambaz arrive en tête avec une offre d'un montant de 169 324 € HT.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

- POUR : 21 (dont 3 procurations)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

DE RETENIR l'offre de l'entreprise SARL Pellet Jambaz pour un montant de 169 324 €HT.

AUTORISE le Président à signer les contrats, documents et mandats administratifs qui interviendront.



IV. TRANSPORT SCOLAIRE

M. Vincent LETONDAL, Vice-Président en charge des transports scolaires dresse un bilan de la réunion organisée avec la Région AURA le mardi 6 juin en présence de Mme ROUPIOZ, conseillère régionale.

1. Concernant le transport scolaire

Madame ROUPIOZ, Conseillère régionale, a annoncé quelques bonnes nouvelles pour la rentrée scolaire du mois de septembre. La ligne desservant les lycées d'Annemasse au départ d'Habère-Poche serait décalée à 06H45 au lieu de 06H35.

La ligne au départ de Bellevaux desservant les lycées d'Annemasse passerait à 06H30 au lieu de 06H15 en supprimant le détour par le plateau de LOEX.

Toutes les correspondances sur les lignes seraient maintenues.

M. LETONDAL précise qu'il n'y a pour le moment pas de modification actée pour le retour des lycéens mais la Région étudie ces améliorations. Pour rappel, les deux lycées ne terminent pas à la même heure le soir ce qui explique la situation. Une concertation sera organisée entre les deux établissements.

2. Concernant les navettes de tourisme et les lignes régulières

M. LETONDAL rappelle qu'il existe en semaine des lignes régulières qui relient Habère-Poche/Annemasse et Habère-Poche/Thonon (en passant par Bellevaux) et durant les samedis des vacances de février. Il a fait une demande à la Région pour bénéficier de ces lignes le week-end à l'année avec un trajet aller-retour sur la demi-journée. La Région semble favorable à cette demande avec un lancement qui pourrait se faire l'hiver prochain.

Concernant l'éventualité de mettre en place une navette en saison sur la Vallée Verte, si tel était le souhait des élus, il faut savoir que la Région prend actuellement en charge la moitié de la dépense mais avec une limite financière qui sera communiquée ultérieurement.

Il faut toutefois mettre en place des toilettes en bout de ligne qui pourraient être financés par la Région. Déplacement vers la ville mais déplacements également

Enfin, une demande a été formulée par l'entreprise SAT à la Région afin de pouvoir disposer de toilettes pour les chauffeurs de bus en bout de course. Au sein de la Vallée Verte il s'agirait de la commune d'Habère-Poche. Il faut savoir que pour cela, la Région propose un accompagnement financier sur la maîtrise d'œuvre pour faire des toilettes avec un remboursement intégral des dépenses. La Région participerait également aux dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de ces sanitaires.

M. le Président félicite M. LETONDAL pour les avancées qui préservent le sommeil des élèves et qui améliorent les solutions de mobilité pour le territoire.

M. Pierrick DUFOURD informe M. LETONDAL qu'une demande d'arrêt de bus au niveau de Sèchemouille semble être portée par le conseil d'école.

V. PERSONNEL

1. Création de postes

M. le Président propose au Conseil Communautaire la création des deux postes suivants :

- Adjoint territorial du patrimoine principal de deuxième classe
- ATSEM principal de deuxième classe.



L'un de nos agents au sein de la médiathèque peut prétendre à un avancement d'échelon de 9 points d'indice supplémentaire.

L'un de nos agents qui est adjoint technique principal de 2ème classe en qualité d'ATSEM principal de 2ème classe (échelle C2) n'a pas d'incidence sur sa rémunération.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le tableau des effectifs à jour.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et les contrats et mandats qui interviendront.

2. Emplois contractuels

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les cas limitativement fixés par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique à savoir :

- Lorsqu'ils sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- Lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales (maximum 6 mois),
- Lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- Lors d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique [congrés annuels, congés pour raisons de santé (CMO, CLM, CLD, CITIS, CGM), congés maternité ou pour adoption, congé paternité, congé de présence parentale, congé parental],
- Ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Enfin, tout recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent relevant des cas de recours aux agents contractuels dans la Fonction Publique Territoriale prévus notamment à l'article L. 332-13 précité est organisé conformément à la procédure de recrutement interne à la collectivité permettant de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ainsi et pour chaque recrutement, l'autorité territoriale devra assurer la publication d'un avis d'emploi sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, par tout moyen assurant une publicité suffisante.

Les candidatures seront adressées à l'autorité dans la limite d'un délai qui, sauf urgence (notamment si le remplacement de l'agent absent doit intervenir rapidement pour respecter le principe de continuité de service public), ne peut être inférieur à un mois à compter de la date de publication de l'avis précité.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement, sauf lorsque la durée du contrat de remplacement proposé sera inférieure ou égale à six mois.





L'appréciation portée sur chaque candidature est fondée sur :

- les compétences,
- les aptitudes,
- les qualifications et l'expérience professionnelles,
- le potentiel du.de la candidat,
- et la capacité du candidat à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à recruter, dans le respect de la procédure recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

VI. TOURISME : HARMONISATION DE LA TAXE DE SEJOUR

M. Vincent LETONDAL, Vice-Président en charge du tourisme, rappelle qu'à ce jour, seules quatre communes de la Communauté de Communes de la Vallée Verte ont mis en place une taxe de séjour. Il s'agit des communes d'Habère-Poche, d'Habère-Lullin, Saxel et Villard.

Aujourd'hui, les tarifs appliqués sont différents d'une intercommunalité à l'autre comme le démontre le tableau récapitulatif ci-dessous :

TABLEAU COMPARATIF TAXE DE SEJOUR

	Morzine	Les Gets	Châtel	Morillon	Manigod	CCPEVA	Thonon	Annemasse Agglo	Evian
Terrains de camping 1* et 2*	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Terrains de camping 3* et 4*	0,50 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,55 €
en attente classement ou sans classement	5% du montant de la nuitée								
1*	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,75 €	0,80 €	0,50 €	0,50 €	0,75 €	0,75 €
2*	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,75 €	0,90 €	0,75 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
3*	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,25 €	1,50 €	1,00 €	1,50 €
4*	2,00 €	2,30 €	2,30 €	2,30 €	2,40 €	2,25 €	1,50 €	1,50 €	2,30 €
5*	2,50 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,10 €	3,10 €	1,80 €	1,80 €	3,00 €
Palaces	4,20 €	4,20 €	4,00 €	4,20 €	4,30 €	3,10 €	2,30 €	4,00 €	4,20 €

CCHC / Alpes du Léman	2022	Proposition à partir du 1er janvier 2024
Terrains de camping 1* et 2*	0,20 €	0,20 €
Terrains de camping 3* et 4*	0,40 €	0,60 €
en attente classement ou sans classement	5% du montant de la nuitée	5% du montant de la nuitée
1*	0,65 €	0,80 €
2*	0,65 €	0,90 €
3*	0,70 €	1,50 €
4*	0,85 €	2,00 €
5*	0,85 €	3,00 €
Palaces	4,20 €	4,20 €

Notes:

- Grille de tarif cohérente avec celles pratiquée par les autres territoires
- Tarif maximum appliqué pour les palaces quasi sur toutes les destinations excepté Thonon et CCPEVA
- Très peu de remarques depuis l'instauration du tarif à 4,20 de la part des hébergeurs (une majorité d'entre eux passent par les plateformes type AirBnB, Abritel)
- Nécessité d'adopter un discours auprès de nos hébergeurs sur l'évolution de cette grille
- Accompagnement de ces hébergeurs sur une démarche de classement (convention en cours de discussion avec ID Tourisme)
- Rappel pour l'OTVA: les PDS prélèvent 0,15€/nuitée sur les communes de Montriond et Saint Jean d'Aulps (environ 10k/an reversé)



Les autres communes ne contribuent pas directement au financement de la promotion touristique. La CC de la Vallée Verte sera amenée à se positionner sur la taxe de séjour lorsque toutes les communes l'auront instauré.

VII. COMMISSION COMMUNICATION

M. LETONDAL informe le conseil, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu, que le Mag de la Vallée Verte est finalisé et qu'il a été mis en distribution par la Poste. Toutefois, la CCVV a rencontré des difficultés avec la Poste qui n'était pas partie pour honorer le contrat de distribution. Les choses devraient normalement rentrer dans l'ordre.

Il remercie la commission et les agents de la CCVV qui ont rédigé les articles.

En ce qui concerne le site internet, le travail avance doucement. La commission s'est réunie le 30 mai pour en présence du prestataire Utopia. La présentation était décevante. Il reste encore beaucoup de travail pour que le site soit en ligne.

VIII. POINT SUR L'OUVERTURE DE LA PISCINE

M. le Président explique que la saison a commencé dans la difficulté avec quelques avaries techniques sur le premier week-end d'ouverture. La situation est rentrée dans l'ordre dès le lundi après-midi. Depuis la saison semble bien lancé avec des premiers chiffres qui dépassent le départ de la saison 2022 qui constitue pour le moment notre année de référence.

L'équipe est au complet et nous avons eu de la chance cette année de trouver nos 3 Maîtres Nageurs Sauveteurs et des étudiants très impliqués.

En ce qui concerne le snack, M. le Président annonce avoir trouvé un candidat, M. Bajram GASHI. Ce dernier est en cours d'enregistrement auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Dès qu'il aura son numéro de SIRET, la convention d'occupation du domaine public et l'état des lieux pourront être signés. Nous espérons lui remettre les clés rapidement pour qu'il puisse s'installer au plus vite.

IX. DEMANDE DE SUBVENTION FRANCE SERVICE

M. le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter une demande de subvention auprès des services du Département de la Haute-Savoie et de l'Etat qui se sont engagés à participer au financement des dépenses de personnel de cette nouvelle entité France Service.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à demander les subventions pour France Service.



X. LEADER

Dans le cadre du programme Leader, M. le Président explique qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour faire partie du Comité de programmation du collège public.

M. le Président informe que Patrick CHARDON, absent ce soir, propose sa candidature.

Compte tenu du fait que le programme Leader est étroitement lié à l'activité touristique d'un territoire, Vincent LETONDAL propose sa candidature au poste de suppléant.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE les deux candidatures.

XI. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le Président rappelle que Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ainsi, pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Haute-Savoie et la communauté de communes de la Vallée Verte, souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Une présentation du travail effectué par les élus et les différents groupes de travail est exposée par les intervenants et élus impliqués. Ces orientations seront soumises au vote ce soir. La présentation est annexée



au présent procès-verbal.

Durant l'exposé :

- Jacqueline ROCH regrette que toutes les communes ne se soient pas impliquées pour faire entendre leur voix pour œuvrer pour améliorer le niveau de service du territoire.
- Marc BRON demande qui est le chargé de coordination. Le chargé de coordination est soit quelqu'un qui fait partie des services de la CCVV soit quelqu'un qui est recruté à l'extérieur. Il fait le lien entre le groupe de travail et le copil. Il faut que ce soit quelqu'un qui fait partie du territoire, qui le connaît bien et qui met de l'huile dans les engrenages.
- Marc BRON demande quel serait le temps de travail du chargé de coordination. Généralement ce n'est pas un poste à temps plein.
- Pierrick DUFOURD explique qu'il a participé à une seule réunion. Il remercie l'ensemble des acteurs pour le travail accompli. Il rappelle que si ce travail a été fait c'est avant tout pour parce qu'il y avait une urgence sur la petite enfance au niveau de Badaboom. Il demande à partir de quand cela sera mis en place, par les communes ou la CCVV ? Les conventions peuvent être signées sur 5 ans en comptant 2023. Les conventions passées entre les communes et les équipements sont dissociées de la CTG. Pour le moment la CCVV n'est pas compétente et la CTG n'a pas vocation à modifier les compétences. Séverine VAUDAUX rappelle que ça permet à Badaboom d'avoir une situation stable sur 5 ans. Pierrick DUFOURD pense qu'il serait judicieux de se caler sur les mandats des élus locaux.
- Marc BRON demande ce qu'il se passe si la CCVV récupère la compétence. Il faudrait simplement faire un avenant à la convention.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE M le Président à signer la convention territoriale globale ainsi que tous les documents administratifs, contrats, conventions et mandats qui interviendront.

INVITE l'ensemble des communes de la Vallée Verte à délibérer en ce sens.

XII. QUESTIONS DIVERSES

1. Balisage des sentiers de randonnée de la commune d'Habère-Poche

Pierre BONNET expose que la commune d'Habère-Poche avance sur le balisage de ses boucles de randonnées hors PDIPR. Compte tenu du fait que cela se fera avant le travail de la CCVV, il se demande comment cela peut s'organiser au niveau des carrefours avec les sentiers de la CCVV. Jean-François BOSSON, Vice-Président en charge des sentiers répond qu'un échange a eu lieu entre M. CONVERSEY et M. MATTUZZI à ce propos. La question a été posée aux services du département. Il a été proposé une rencontre entre les trois parties pour échanger. Jean-François BOSSON précise qu'une réunion a lieu demain à la CCVV pour lancer le travail relatif aux plans de balisage du secteur Hirmentaz et Pointe de Miribel. Le point sera abordé.

2. Accueil des gens du voyage

Vincent LETONDAL fait un point sur la problématique des gens du voyage. Depuis mars 2023, si la collectivité fait moins de 5000 habitants les expulsions peuvent être organisées.



3. RETA TERRE DE CULTURE

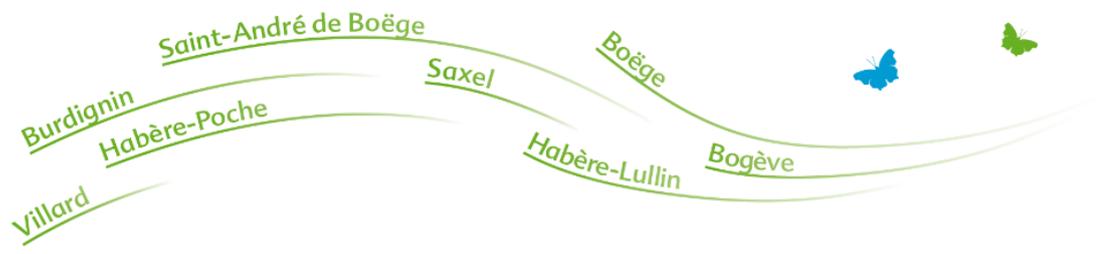
Patrick SAILLET, rappelle que l'association RETA TERRE DE CULTURE a été subventionnée par la CCVV pour contes et décomptes. Il propose aux élus de participer à cette manifestation.

4. Lecture de paysage depuis l'alpage de Miribel

Joel BAUD GRASSET fait passer le message au conseil communautaire pour cette manifestation qui se déroule ce samedi 17 juin 2023.

Séance levée à 21h15





ANNEXE :
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Politia

Conseil communautaire du 12 juin 2023

Etude d'élaboration de la Convention
Territoriale Globale 2023-2027

Communauté de communes de la Vallée Verte

Lundi 12 juin 2023



SOMMAIRE

1 Contexte et méthode

2 Mots d'introduction

3 Présentation de la stratégie

4 La gouvernance

5 Débat et vote



01

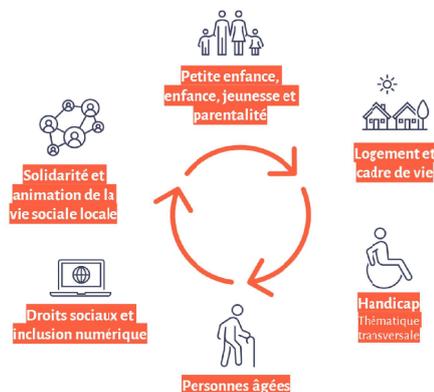
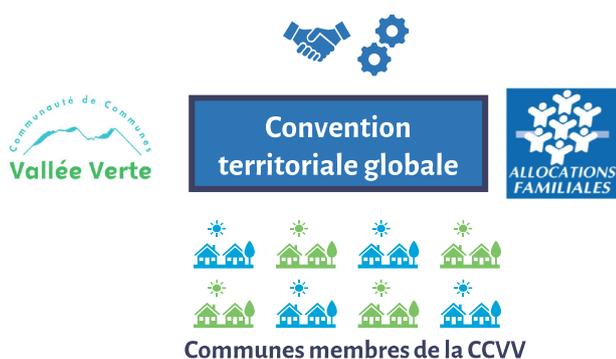
Contexte et méthode

Politia

Qu'est-ce qu'une CTG ?

Un contrat **multipartite** permettant d'attribuer des **financements** bonifiés aux gestionnaires des équipements et services...

.. Sur la base de **priorités** et **objectifs transversaux** et **partagés** dans le champ de l'**action sociale** sur 4 ans



Politia

Les objectifs de la démarche d'élaboration de la CTG



Faire un **état des lieux du territoire** sur des thématiques essentielles qui font le quotidien des habitants



Améliorer la **connaissance** du territoire et se donner ainsi les moyens de répondre à ses **besoins réels**



Poser les bases d'une **vision stratégique partagée** entre les 8 communes de la CCVV



Apporter des **réponses concertées** aux **défis** qui se posent au territoire sur les politiques qui concernent les **familles**, la **jeunesse**, les **séniors**, le **cadre de vie** et les **solidarités**



Mobiliser, fédérer, créer des synergies, faire naître des projets entre les acteurs du territoire sur les thématiques qui relèvent de la CTG



Développer une **logique de réseau** pour un plus grand **impact** de nos actions

Politèia

Les principales étapes qui ont rythmé la démarche

Janvier - Février - Mars

1 Identifier ce qui est fait sur le territoire

Entretiens de cadrage	Etude documentaire et statistique
1 réunion avec les élus	3 tables rondes avec les acteurs du territoire

2

Prioriser les défis à relever

3

Approfondir le diagnostic dans le cadre de réunions publiques

Avril - Mai - Juin

4

Définir et cadrer les orientations stratégiques en COPIL

5 Cadrer les pistes d'actions à mettre en œuvre



12 juin

6

Présentation et vote en Conseil communautaire

02

Mots d'introduction

Politèia

Introduction



Politèia

03

Présentation de la stratégie

Politeia

Les 3 axes thématiques majeurs

Ressortis du diagnostic



Axe 1

Enfance, petite enfance, parentalité



Axe 2

**Solidarités, accès aux droits, inclusion
numérique, séniors**



Axe 3

Culture, jeunesse, vie sociale



Politeia

Les défis du territoire



Axe 1 – Enfance, petite enfance, parentalité



→ Développer l'offre de garde, favoriser l'installation et le maintien des assistantes maternelles sur le territoire pour permettre à chaque parent de concilier vie familiale et vie professionnelle

Axe 2 – Solidarités, accès aux droits, inclusion numérique, séniors



→ Accompagner le vieillissement sur le territoire
→ Faciliter le rapprochement entre les lieux de solidarités et leur public cible

Axe 3 – Culture, jeunesse, vie sociale



→ Promouvoir la vie associative, développer une logique de réseau et encourager l'engagement bénévoles
→ Développer le goût de la pratique sportive et culturelle chez les enfants et adolescents du territoire

Axe 1 – Enfance, petite enfance, parentalité



Ces quatre orientations ont été jugées prioritaires lors des tables rondes parmi un ensemble d'autres orientations qui renvoient également à des défis du territoire et qui pourront également être traitées au cours des 4 ans de la CTG

ORIENTATION N°1

Soutenir le développement de crèches associatives sur le territoire sur la base d'un système de conventionnement avec les collectivités

ORIENTATION N°2

Développer un Relai Petite Enfance à rayonnement intercommunal afin de répondre aux besoins des assistantes maternelles et des familles du territoire

ORIENTATION N°3

Développer le soutien matériel, technique et financier aux associations proposant un accueil périscolaire et de loisirs sur la base d'un système de conventionnement avec les collectivités

ORIENTATION N°4

Accompagner, en lien avec la CAF, la professionnalisation des associations proposant un accueil périscolaire et de loisirs sur le territoire



Axe 2 – Solidarités, accès aux droits, inclusion numérique, seniors



Ces quatre orientations ont été jugées prioritaires lors des tables rondes parmi un ensemble d'autres orientations qui renvoient également à des défis du territoire et qui pourront également être traitées au cours des 4 ans de la CTG



ORIENTATION N°1

Monter un projet de création d'un EPHAD public sur le territoire

ORIENTATION N°2

Saisir les opportunités foncières et immobilières existantes pour développer une offre de logements seniors sur le territoire

ORIENTATION N°3

Développer et renforcer le partenariat avec l'ensemble des associations du territoire par la mise en place de projets communs, ainsi qu'en les appuyant dans la réalisation de leurs propres projets

ORIENTATION N°4

Développer un réseau de lieux d'accueil et de rencontre, ainsi qu'une offre itinérante en s'appuyant sur les associations et les structures existantes

Axe 3 – Culture, jeunesse, vie sociale



Ces trois orientations ont été jugées prioritaires lors des tables rondes parmi un ensemble d'autres orientations qui renvoient également à des défis du territoire et qui pourront également être traitées au cours des 4 ans de la CTG

ORIENTATION N°1

Se doter d'une personne en charge de la coordination de la vie associative et culturelle

ORIENTATION N°2

Inciter les associations en lien avec les jeunes publics à développer le goût de la pratique culturelle et sportive

ORIENTATION N°3

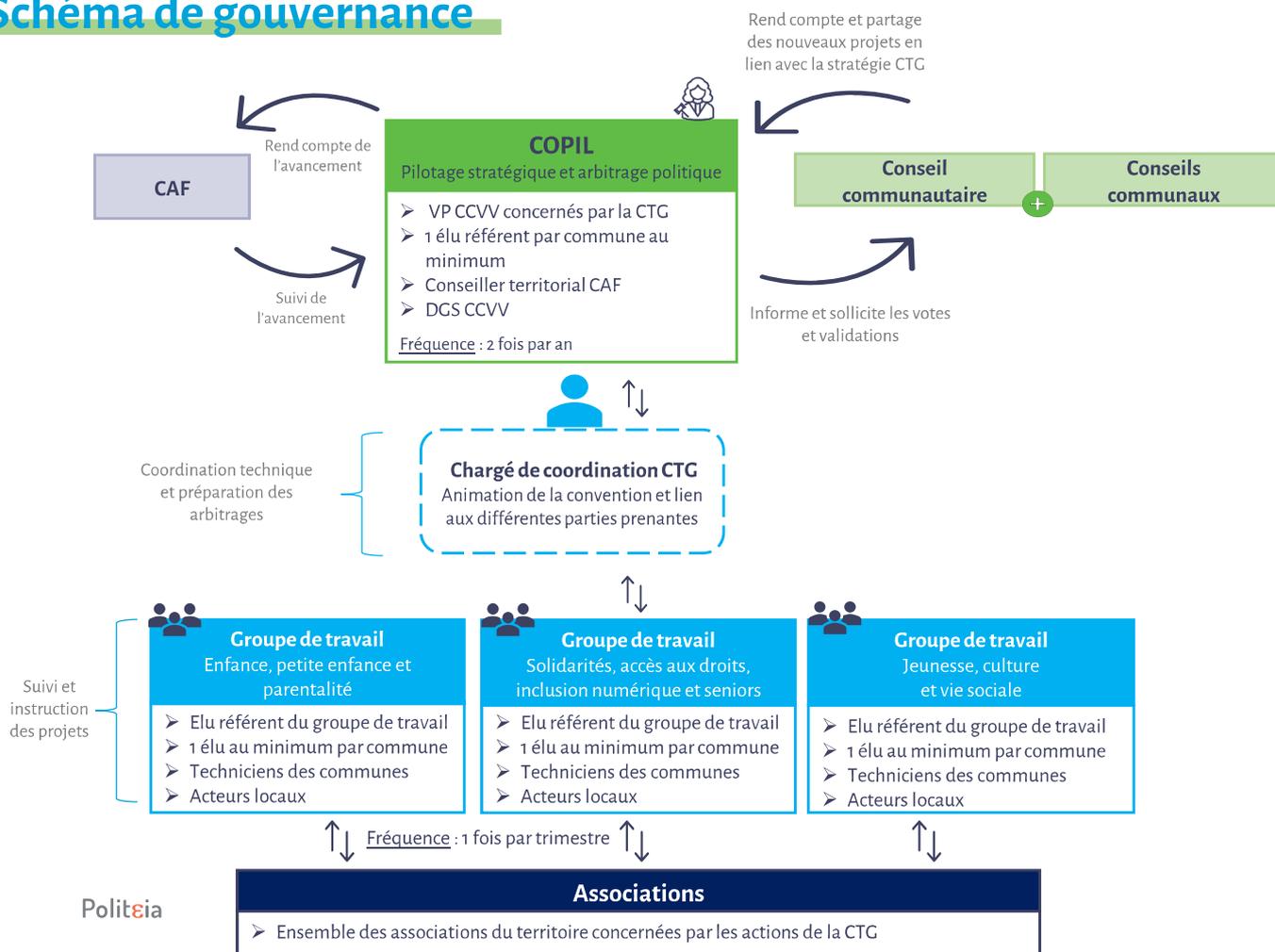
Poursuivre et multiplier des initiatives moins « cadrantes » et plus responsabilisantes (type chantiers jeunes, conseil municipal des jeunes, comité des fêtes, etc.)



04 La gouvernance

Politeia

Schéma de gouvernance



Politeia

05

Débat et vote

Politèia

Temps de partage et de débat



Politèia

Vision globale de la stratégie CTG Vallée Verte 2023-2027

Les orientations prioritaires

Axe 1 – Enfance, petite enfance, parentalité

- **Orientation n°1** - Soutenir le développement de crèches associatives sur le territoire sur la base d'un système de conventionnement avec les collectivités
- **Orientation n°2** - Développer un Relai Petite Enfance à rayonnement intercommunal afin de répondre aux besoins des assistantes maternelles et des familles du territoire
- **Orientation n°3** - Développer le soutien matériel, technique et financier aux associations proposant un accueil périscolaire et de loisirs sur la base d'un système de conventionnement avec les collectivités
- **Orientation n°4** - Accompagner, en lien avec la CAF, la professionnalisation des associations proposant un accueil périscolaire et de loisirs sur le territoire

Axe 2 – Solidarités, accès aux droits, inclusion numérique, seniors

- **Orientation n°1** - Monter un projet de création d'un EPHAD public sur le territoire
- **Orientation n°2** - Saisir les opportunités foncières et immobilières existantes pour développer une offre de logements seniors sur le territoire
- **Orientation n°3** - Développer et renforcer le partenariat avec l'ensemble des associations du territoire par la mise en place de projets communs, ainsi qu'en les appuyant dans la réalisation de leurs propres projets
- **Orientation n°4** - Développer un réseau de lieux d'accueil et de rencontre, ainsi qu'une offre itinérante en s'appuyant sur les associations et les structures existantes

Axe 3 – Culture, jeunesse, vie sociale

- **Orientation n°1** - Se doter d'une personne en charge de la coordination de la vie associative et culturelle
- **Orientation n°2** - Inciter les associations en lien avec les jeunes publics à développer le goût de la pratique culturelle et sportive
- **Orientation n°3** - Poursuivre et multiplier des initiatives moins « cadrantes » et plus responsabilisantes (type chantiers jeunes, conseil municipal des jeunes, comité des fêtes, etc.)

Questions en vue du vote



**Adhérez-vous à la stratégie CTG
qui vient d'être proposée ?**





Merci pour votre attention !



Dans l'organisation politique des Grecs de l'Antiquité, la Politeia est un concept qui allie la citoyenneté au mode d'organisation de la cité

Engagés depuis de nombreuses années comme consultants au plus près des acteurs et des enjeux de l'action publique locale, nous avons créé avec Politeia, une structure de conseil agile et innovante capable de garder un temps d'avance face aux exigences et au rythme de transformation de l'action publique locale.

Prenant appui sur le réseau de clients et partenaires qui nous font confiance, nous projetons notre expertise des enjeux organisationnels des collectivités locales pour développer de nouvelles méthodes et offres d'accompagnement à même de répondre à l'exigence de performance de l'action publique.